

## **ACTIVITÉ DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE ET CONGRÈS DES COMMISSIONS NATIONALES À PARIS.**

Rapport de M. A. P I I P, professeur à l'Université de Tartu.

L'activité de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle s'est particulièrement développée dans les dernières années sous la direction de M. le professeur Gilbert Murray; elle est secondée avec profit par l'Institut International de Coopération Intellectuelle à Paris, que dirige M. Henri Bonnet.

Dans le programme des travaux de la commission pour l'année courante une place prépondérante appartient aux préparatifs du „Mois de Coopération Intellectuelle“, qui aura lieu du 15 juillet au 15 août 1937 à Paris pendant l'Exposition Internationale, en même temps que le deuxième Congrès International des Commissions de Coopération Intellectuelle (le premier s'était tenu en 1929 à Genève).

On pense généralement que dans l'avenir les questions de coopération intellectuelle pourront voir leur importance s'accroître dans la vie internationale, compensant ainsi de quelque manière les difficultés de collaboration politique entre les nations. On est en même temps convaincu qu'une telle coopération intellectuelle aura aussi une grande importance dans l'amélioration des relations politiques des nations, en développant une meilleure compréhension réciproque et en affermissant par là même la paix générale.

En prenant part, comme représentant de la Commission Nationale Estonienne, aux réunions de la Commission Internationale et du Comité Consultatif pour l'enseignement de la S. D. N. en juillet dernier j'ai pu me convaincre du grand travail accompli. Il ne m'est pas possible de m'arrêter sur les

détails de toutes les questions examinées aux conférences de juillet dernier; on en a une idée générale dans les vingt résolutions diverses qui y ont été adoptées et dont le contenu se trouve résumé dans le „Rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session plénière“ (Publications de la SDN, n<sup>o</sup> officiel: C. 328. M. 205. 1936. XII). Je voudrais attirer l'attention sur certaine question, essentielle pour nous.

Tout d'abord il faut mentionner que l'heureuse idée de la Commission Nationale Lituanienne de convoquer un Congrès Interbaltique de Coopération Intellectuelle l'année dernière a rencontré une approbation complète, que souligne sa répétition. Cette appréciation n'apparaît pas seulement dans la conférence, mais encore dans le rapport du directeur de l'Institut de Coopération Intellectuelle, qui s'exprime notamment en ces termes: „Une très intéressante initiative est apparue avec la première conférence des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle des Etats baltiques: Estonie, Finlande, Lettonie, Lithuanie. Elle a siégé à Kaunas du 29 au 30 octobre 1935... Plusieurs résolutions ont été votées, prévoyant la formation d'une commission inter-universitaire des Etats baltiques; la création dans chacun de ces pays d'un comité pour la révision des manuels scolaires et, par leur réunion éventuelle, d'un comité interbaltique; des échanges suivis d'ouvrages scientifiques; une collaboration systématique entre les institutions d'art, musées de beaux-arts, instituts d'archéologie et d'histoire de l'art, d'ethnographie et de folklore.“ (Rapport cité, p. 73.)

Parmi les problèmes qui éveillent un intérêt particulier il faut mentionner: la nécessité de la propagande pour la Société des Nations à l'époque actuelle où le nombre de ses ennemis va croissant (résolution n<sup>o</sup> 1); à cette fin il a été recommandé de traduire dans les langues locales l'ouvrage récemment paru „La Société des Nations, ses faits, ses moyens, son œuvre“; la révision des manuels scolaires d'enseignement de l'histoire (résolution 7), qui répond en général à la décision de coordination adoptée au congrès de Kaunas et qui pourrait être étendue à la géographie; le chômage des

intellectuels (résolution 5), en liaison avec la circulation des intellectuels et les possibilités de leur trouver du travail dans les pays étrangers; la réforme des écoles secondaires dans le sens d'une meilleure adaptation aux conditions actuelles (résolution 6); conférence des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle à Paris en 1937 (résolution 18).

On a répété la décision adoptée l'année précédente sur cette question, à savoir que la commission devrait faire paraître en traduction dans les grandes langues internationales des travaux littéraires publiés dans des langues moins répandues.

Parmi les autres questions il importe de faire ressortir qu'on a reconnu nécessaires l'acceptation et la ratification de conventions culturelles, comme la Convention internationale pour faciliter la circulation des films de caractère éducatif, et en liaison avec celle-ci la proposition de la Société de radiodiffusion suédoise, alors à l'étude et adoptée à Genève le 23 septembre 1936: Convention concernant l'emploi de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix.

Cette nécessité a été soulignée par le secrétaire de l'Organisation de Coopération Intellectuelle, M. J. D. de Montenach, dans la lettre adressée par lui le 17 novembre 1936 à la Commission Estonienne de Coopération Intellectuelle, où on lit notamment: „Je note les différents points à l'ordre du jour de votre congrès, dont plusieurs présentent un intérêt particulier pour l'Organisation de coopération intellectuelle. Je vous enverrai prochainement un court exposé sur les questions concernant l'enseignement supérieur, la révision des manuels scolaires et l'activité de l'Office international des Musées, qui pourrait vous être utile pour diriger les discussions relatives à ces questions. Je voudrais également vous suggérer de mettre deux autres questions à l'ordre du jour de votre congrès:

1. La participation des Commissions Baltiques à la Conférence générale des Commissions Nationales en juillet 1937 à Paris.

2. La ratification de la Convention douanière pour faciliter la circulation des films éducatifs, ainsi que la ratification de la Convention pour l'emploi de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix."

Quant au congrès des Commissions Nationales en 1937, il a été reconnu nécessaire et la participation, si possible, de nombreux membres des Commissions Nationales très recommandable, de manière à donner la possibilité aux guides intellectuels de tous les pays d'entrer en contact avec leurs collègues des autres pays. On espère des gouvernements des facilités de voyage.

L'ordre du jour du congrès n'est pas définitivement fixé, mais comme points principaux on a cependant prévu les questions suivantes :

1. L'activité de l'Organisation de Coopération Intellectuelle (travaux du Comité des Lettres et des Arts, du Comité pour l'enseignement de la S. D. N., de l'Office international des Musées; questions d'éducation, de cinématographe, de radiodiffusion; bibliothèques et archives, littérature).

2. L'organisation et l'activité des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle (leur composition et fonctionnement, leur secrétariat et ressources; leur rôle comme agents de la vie intellectuelle de leur pays; les relations des commissions entre elles; les rapports des personnalités siégeant dans les commissions et comités relevant de l'Organisation internationale avec les Commissions Nationales de leurs pays respectifs).

3. La diffusion des publications de l'Organisation de Coopération Intellectuelle et des Commissions Nationales.

Il serait souhaitable que le Congrès Interbaltique de Coopération Intellectuelle s'intéressât à la conférence internationale et, dans le cadre régional, préparât les questions qui y seront discutées, afin d'aboutir à des conclusions qui pourraient être soumises à Paris.

Tel est en résumé le travail effectué à la conférence de juillet.

Il a trouvé l'approbation générale aussi bien de la part du Conseil que de la part de l'Assemblée de la Société des Nations, où l'attention de tous les états a été attirée notamment sur la révision des manuels d'histoire et sur la situation des chômeurs intellectuels.

En conclusion de tout ce qui précède il faudrait que nos comités nationaux décident d'établir des contacts plus étroits aussi bien avec la Commission Internationale qu'avec les autres Commissions Nationales pour l'élaboration d'une coopération intellectuelle générale, qui constitue un fondement efficace pour la paix et le développement de l'amitié internationale.